



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOCIETE DE GESTION

ACG MANAGEMENT
(SA agréée AMF n° GP 00-046)
Capital : 1 567 083 €
Siège social : 6, allées Turcat Méry
13008 Marseille
RCS Marseille : 432 544 773

DEPOSITAIRE

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE
Capital : 72 240 000 €
Siège social : 105, rue Réaumur
75002 Paris
RCS Paris : 479 163 305

DISTRIBUTEUR

CODE : 1 ACG SPA 01

(cachet)

Je soussigné(e), Monsieur Madame

Nom d'usage _____ Nom de famille _____
Prénom _____ Nationalité _____
Né(e) le _____ Ville _____ Dépt _____
E-mail _____ Téléphone _____

J'autorise expressément ACG MANAGEMENT à m'adresser la lettre d'information annuelle par voie électronique.

Adresse fiscale _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Adresse postale (si différente) _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____

1. SOUSCRIPTION

Déclare adhérer au Fonds d'investissement de proximité NEOVERIS AVENIR ECONOMIE (le « Fonds ») en application de l'article L.214-24-35 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition au siège social de la Société de Gestion.

La valeur nominale d'origine d'une part étant fixée à **500 euros** (hors droits d'entrée) et la souscription minimum étant d'une part, majorée des droits d'entrée (de 5% maximum net de taxe) en rémunération des Distributeurs au titre du placement des parts du Fonds.

Déclare souscrire irrévocablement des parts du Fonds ainsi qu'il suit :

Nombre de parts A souscrites	Montant du Capital initial (Nombre de parts x 500 €)	Montant des droits d'entrée (Capital initial x maximum)	Montant total de la souscription (Capital initial + droits d'entrée)
_____	_____ €	_____ €	_____ €

Inscription des titres (cocher la case correspondante) :

En nominatif administré, sur le compte titres ci-dessous référencé (joindre un Relevé d'Identité Bancaire)

N° de compte titres (hors PEA) :

BANQUE	GUICHET	COMPTE	CLE RIB
_____	_____	_____	_____

En nominatif pur, sur le registre émetteur

Le montant total de la souscription sera libéré ainsi qu'il suit (cocher la case correspondante) :

- Par prélèvement sur mon compte bancaire (uniquement les souscriptions par l'intermédiaire d'un établissement bancaire).
 Par chèque à l'ordre du **FIP NEOVERIS AVENIR ECONOMIE**.

2. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais :

- Avoir conscience que mes avoirs seront bloqués pendant 7 ans minimum et 10 ans maximum ;
- Avoir compris les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- Avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné préalablement à la présente souscription le questionnaire connaissance client ;

Paraphe :

- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ;
- Ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), tel que défini à l'article 6.5 du règlement du Fonds. Dans le cas contraire, je coche la case suivante et m'engage à joindre à mon dossier le formulaire « Form W-9 », disponible sur le site internet d'ACG Management, dûment complété. Je m'engage en outre à informer la Société de Gestion de tout changement, notamment de résidence pouvant avoir un impact sur ce statut ;
- Ne pas être résident fiscal dans un pays autre que la France. Dans le cas contraire, je coche la case suivante et m'engage à joindre à mon dossier le formulaire « personnes physiques - auto certification pour l'échange automatique d'informations », disponible sur le site internet d'ACG Management, dûment complété. Je m'engage en outre à informer la Société de Gestion de tout changement.

3. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU (IR)

Je soussigné(e), déclare être domicilié fiscalement en France et, vouloir bénéficier des avantages fiscaux prévus aux articles 163 quinquies B et 199 terdecies-0 A du Code général des impôts, et en conséquence :

- **Ai pris note que le plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le Revenu est de 10 000 € ;**
- **Reconnais** que le bénéfice de la réduction d'impôt sur le Revenu est conditionné par le fait de ne détenir à aucun moment, seul ou avec mon conjoint, ou partenaire lié par un PACS, mes ascendants et descendants, ou par personne interposée, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour ;
- **M'engage** à conserver mes parts pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription ;
- **Ai pris note** qu'en cas de non respect de l'un des engagements ci-dessus, la réduction d'impôt ou l'avantage fiscal obtenu pourra être repris (sauf exception en cas de cession ou de rachat de parts prévu par la réglementation fiscale).

Il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts souscrites, à joindre à ma déclaration d'impôt sur le revenu.

4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Je verse un montant total de _____ euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,95% (TMFAM_GD), dont les frais de commissions et de distributions (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,00% (TMFAM_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans. »

5. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« Carried interest »)

« Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Equilibre 100%, à savoir le remboursement préalable du capital initial (RM). »

Fait à _____ le _____
(en quatre exemplaires)

Au 31/12/2015, les taux d'investissement en titres éligibles des FIP gérés par ACG Management sont les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 4	2006	n/a	n/a
Néoveris 5	2007	n/a	n/a
Néoveris 6	2008	n/a	n/a
Néoveris Corse 2008	2008	n/a	n/a
Néoveris 7	2009	61,93%	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	64,47%	30/11/2011
Néoveris 8	2009	52,75%	31/12/2011
Corse Suminà	2010	64,47%	31/12/2012
Néoveris 9	2010	79,06%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	71,33%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	63,91%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	60,26%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	71,12%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	90,09%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	62,07%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	21,99%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	55,15%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	0%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	0%	28/08/2019

Nom, prénom :

Signature du souscripteur :

(précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de sept années prorogable trois fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 30 décembre 2025 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.